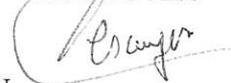


AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE VAILHAUQUES

Le Commissaire Enquêteur

G. LESCUYER



ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DESAFFECTATION ET AU DECLASSEMENT PARTIEL DU CHEMIN RURAL n° 6 – Chemin des Tribes

Par arrêté en date du 14 février 2025, le maire de la Commune de VAILHAUQUES a décidé l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de quinze jours du vendredi 21 mars 2025 8h au vendredi 4 avril 2025 17h inclus, visant à la désaffectation et au déclassement d'une partie du chemin Rural n° 6 Chemin des Tribes en vue de sa cession pour une contenance de 966m².

Le dossier ainsi que le registre d'enquête, seront déposés en Mairie de VAILHAUQUES, pendant la durée de l'enquête et seront consultables par le public aux jours et heures d'ouverture (lundi, mardi jeudi 8h-12h, mercredi 8h-12h et 14h-18h, vendredi 8h-12h et 14h-17h). Par ailleurs, le dossier sera consultable sur le site internet de la Commune de Vailhauques <https://www.ville-vailhauques.fr/>, rubrique « Actualités ».

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations du public peuvent être inscrites sur le registre ouvert à cet effet en Mairie / ou communiquées à l'adresse courriel spécifique suivante enquete.pub.vailhauques@gmail.com / ou formulées auprès du Commissaire Enquêteur lors de l'une de ses permanences / ou adressées par courrier à la Mairie de VAILHAUQUES - 41 rue de l'Espandidou 34570 Vailhauques, avec la mention « Commissaire Enquêteur – Enquête publique préalable au déclassement d'une partie du chemin rural n°6 « Chemin des Tribes ». Seules les observations reçues avant la clôture de l'enquête fixée au vendredi 04 avril 2025 à 17h seront prises en compte.

Monsieur LESCUYER Georges est désigné pour exercer les fonctions de Commissaire Enquêteur. Il recevra en personne les observations du public dans les locaux de la Mairie de Vailhauques

- Le lundi 24 mars 2025 de 10h00 à 12h00
- Le vendredi 4 avril 2025 de 15h00 à 17h00

Des informations peuvent être demandées auprès des services municipaux de la commune de Vailhauques : 04/67/84/40/70.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur qui seront communiqués dans le délai d'un mois après clôture de l'enquête, seront consultables en Mairie et publiés sur le site internet de la Commune de VAILHAUQUES.

Le Conseil Municipal se prononcera à l'issue de la réception du rapport et des conclusions motivés du Commissaire Enquêteur sur la finalisation de la procédure de déclassement d'une partie du chemin rural n° 6 Chemin des Tribes, au vu desdites conclusions et des observations formulées par le public.

La délibération du Conseil Municipal, si elle passait outre les conclusions défavorables du Commissaire Enquêteur, devra être motivée spécialement.